

Le 04/09/2020 à 15:13, > (par Internet) a écrit :

Monsieur,

A la suite de nos échanges et de ceux que notre bureau d'études écologiques a eus avec vous-même et le service faune flore de la DREAL je vous confirme notre intention formelle de déposer un dossier au titre des espèces protégées. Ce dossier, en plus de compléments de diagnostic sur ce thème proposera des engagements formels pour la gestion d'éventuelles espèces protégées tant dans la phase « chantier » que pour la suite de la gestion de l'exploitation.

Espérant avoir ainsi répondu à votre demande je vous prie de croire à mon meilleur souvenir et vous souhaite un bon week-end.

Chapelan.com

